

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

N° SG 2024-453

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit, de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement **rue Toustain du Bec** à l'occasion de travaux de branchement gaz,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du 11 juillet 2024 au 31 juillet 2024**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues **s'effectuera par chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit du 11 juillet 2024 au 31 juillet 2024, l'impasse sera fermée le 15 juillet :**

- Rue Toustain du Bec, partie comprise entre le numéro 18 et 26, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt juin deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC

Responsable du Centre Technique Municipal

